

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 349-01 ET 379

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

Règlement 349-01 modifiant le Règlement 349 décrétant des travaux d'agrandissement du bâtiment de la gestion du territoire et de relocalisation de l'abri à sel ainsi qu'un emprunt de 8 200 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

Adoption par le conseil : 18 mai 2021

Approbation par les personnes habiles à voter : 26 mai au 11 juin 2021

Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 15 juillet 2021

Règlement 379 décrétant l'acquisition d'appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA) et ses équipements ainsi qu'un emprunt de 700 000 \$ pour pourvoir au paiement desdites acquisitions

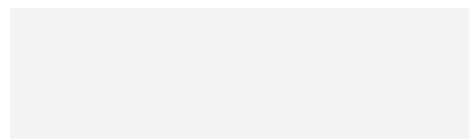
Adoption par le conseil : 16 mars 2021

Approbation par les personnes habiles à voter : 24 mars au 9 avril 2021

Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 23 juillet 2021

Afin de respecter les règles de santé publique émises par les autorités gouvernementales dans le cadre de la COVID-19, nous priorisons la consultation à distance, à cet effet les règlements mentionnés précédemment peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.ville.valleyfield.qc.ca/reglements-municipaux>. Une copie est aussi déposée au Service du greffe et des affaires juridiques au 4^e étage de l'Hôtel de Ville au 61, rue Sainte-Cécile à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 6 août 2021.



Josée Bourdeau, notaire
Greffière adjointe